

Analyse comparée accident de service

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire (CNRACL) des collectivités de la Manche, Gras Savoye nous propose une analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 545 collectivités et 2060 agents). Elle est conçue pour vous informer de l'accidentologie dans les collectivités de la Manche.

Évolutions 2006 - 2007

Évolution des accidents de services

Année de référence	2005	2006	2007	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	4.75	3.57	4.71	31.9%	↗
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	35.85	46.04	50.08	8.8%	↗
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	1.74	1.67	2.47	47.9%	↗
Taux d'absentéisme (en %)	0.48	0.46	0.68	47.8%	↗
Taux de fréquence	26.15	19.48	26.12	34.1%	↗
Taux de gravité	0.94	0.90	1.33	47.8%	↗

* Évolution annuelle 2006/2007

Observatoire 2007 (autres CDG)

Observatoire	Évolution *	
5.82	7.2%	↗
42.20	5.7%	↗
2.29	4.1%	↗
0.69	7.8%	↗
34.43	6.3%	↗
1.10	3.8%	↗

* Évolution annuelle 2006/2007

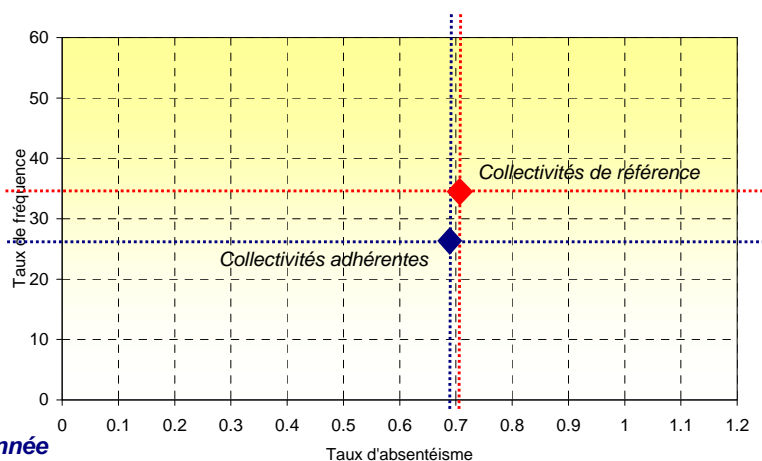
Entre 2006 et 2007, l'**absentéisme** en accident de service **a augmenté**. En effet le taux d'absentéisme, que l'on peut interpréter comme la part du temps de travail perdu en raison des absences, a progressé par rapport à 2006 (soit une hausse de 47%). **Le taux de fréquence enregistré lui aussi une augmentation de 34%**, alors que dans le même temps, **le taux de gravité progresse de 47%**.

L'année 2007 confirme ainsi que les **accidents de service** enregistrés sont **plus nombreux et plus graves**.

Actuellement, comme le montre le schéma, le taux d'absentéisme et le taux de fréquence des collectivités adhérentes sont **en dessous de ceux des collectivités de référence** de l'observatoire de même taille et de même activité.

Composition de l'observatoire :

Centres de Gestion "Ruraux" (L'Aisne, L'Aveyron, Le Cantal, Le Lot et Garonne, La Manche et la Haute Loire)



Évolution de l'équivalent d'agents absents toute l'année



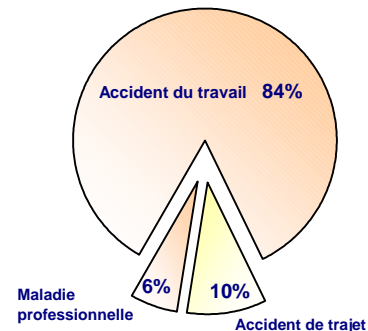
A titre indicatif, sur l'année 2007, **23 postes sont inoccupés du fait de l'absentéisme** lié aux accidents de service. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année 2006 et sera donc à surveiller en 2008.

Répartition des accidents de service par nature

Année de référence	Nb d'arrêts	Nb de jours	Évolution *	
Accident du travail	87	3 562	31.8%	↗
Accident de trajet	10	504	233.3%	↗
Maladie professionnelle	6	1 166	500.0%	↗

* Évolution annuelle du nombre d'arrêt en 2006/2007

Les **accidents de travail** représentent **84%** des accidents de service (soit une hausse de 31% du nombre d'arrêts) et les **accidents de trajet** **10%** (soit une augmentation de 233 % du nombre d'arrêts).



Il y a eu **six maladies professionnelles déclarées en 2007** sur les collectivités (soit une hausse de 500%), ce phénomène à surveiller est le reflet d'activités pénibles prolongées (5 maladies liées aux troubles musculo-squelettiques (mains et épaule) et 1 liée au bruit).

Évolution annuelle des accidents de service par nature

Année de référence	Proportion d'agent absent	Durée moyenne d'arrêt	Taux de fréquence	Évolution *	
Accident du travail	4.0%	41	22.06	21.1%	↗
Accident de trajet	0.4%	50	2.54	100.0%	↗
Maladie professionnelle	0.3%	194	1.52	460.0%	↗

* Évolution annuelle de la proportion d'agent absent en 2006/2007

En 2007, **plus de 4,7%** des agents ont été **victimes d'un accident de travail** débouchant sur un arrêt (soit une hausse de 32%).

Les **maladies professionnelles** ont des conséquences plus graves et débouchent sur un arrêt de travail **d'une durée moyenne de 194 jours**.

Coût des accidents de service par nature

Année de référence	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
Accident du travail	152 388 €	96 912 €	249 300 €	41.6%	↗
Accident de trajet	23 869 €	14 743 €	38 612 €	270.8%	↗
Maladie professionnelle	48 632 €	6 157 €	54 789 €	215.8%	↗
Total	224 889 €	117 812 €	342 701 €	68.1%	↗

* Évolution annuelle du total des coûts des accident en 2006/2007

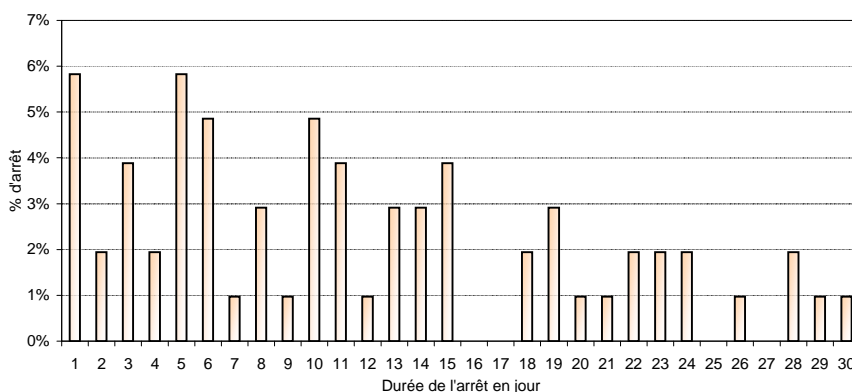
En 2007, le **coût des accidents de service** a **augmenté de 68%**, ceci s'explique par une augmentation du coût lié aux accidents de trajet et aux maladies professionnelles.

Fréquence des arrêts

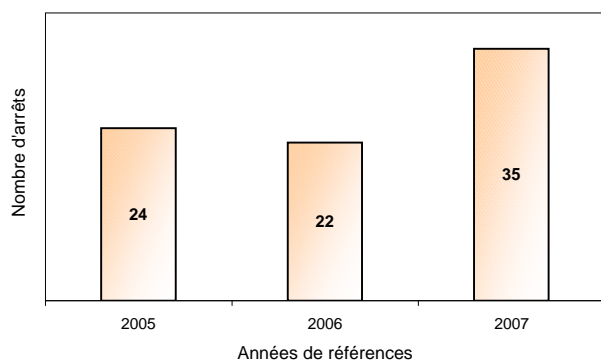
Les **arrêts les plus fréquents** en 2007 durent **1 et 5 jours** et près de **66%** des arrêts **ne dépassent pas 30 jours**.

Alors que la durée moyenne des arrêts avoisine **50 jours en 2007** (soit une hausse de 8%), on constate que la moitié de ces arrêts durent moins de **18 jours**.

Cette différence s'explique par quelques arrêts longs qui tirent la durée moyenne vers le haut.

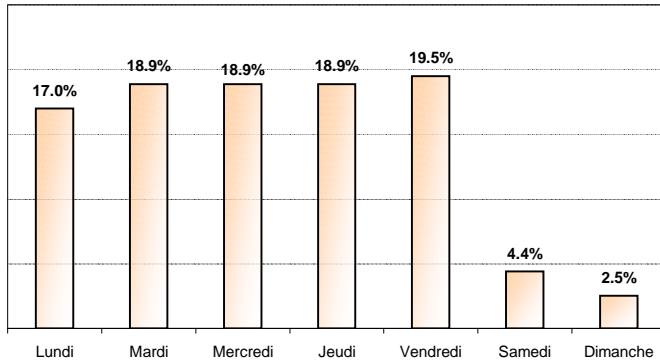


Nombre d'arrêts de plus de 30 jours



Les **arrêts de plus de 30 jours** représentent **34%** des arrêts de service. On peut noter en 2007 que les **arrêts de plus de 30 jours** (au nombre de 35) **sont en augmentation par rapport à 2005 et 2006**.

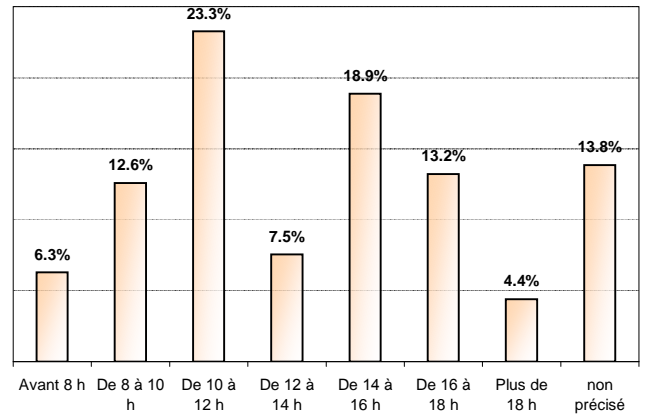
Selon le jour de survenance



Les jours de survenance des accidents sont constants sur l'ensemble de la semaine de travail (du lundi au vendredi).

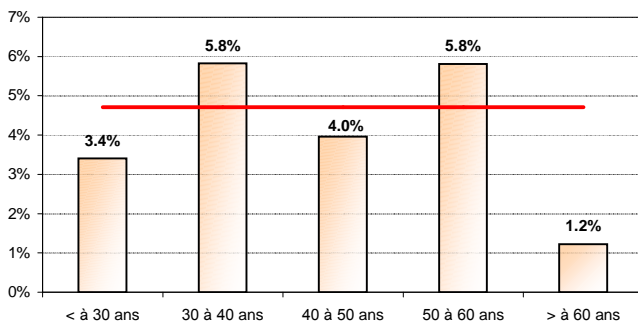
Selon l'heure de survenance

Les accidents se produisent plus spécialement entre 10 h et 12 h, ainsi les risques d'accident apparaissent plus prononcés en fin de matinée. **Une charge de travail parfois importante en fin de matinée associée à une baisse de vigilance liée au rythme biologique des individus, peut en effet favoriser la survenance d'accidents.**

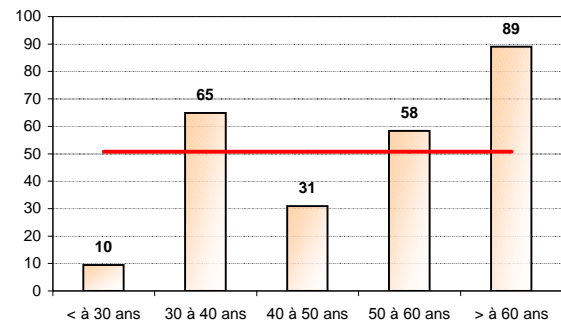


Selon l'âge des victimes par nombre et durée d'arrêts

Proportion d'agents absents par tranche d'âge



Durée moyenne des arrêts selon l'âge des agents



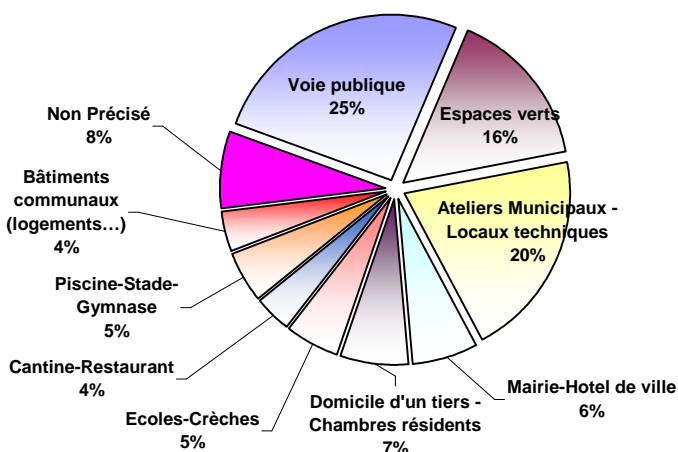
Sur notre observatoire la tendance montre que les **taux d'accident les plus élevés concernent les populations plutôt jeunes** (moins de 30 ans). Le manque d'expérience, un contexte d'emploi parfois particulier pouvant expliquer cette tendance. Ceci n'est pas le cas pour les collectivités adhérentes, le taux d'accident le plus élevé concernant les 30-40 ans (l'âge moyen des agents étant de 45 ans), ceci s'explique par une pyramide des âges particulière.

La durée moyenne des arrêts augmente avec l'âge : alors que les moins de 30 ans enregistrent une durée moyenne d'arrêt de 10 jours, les agents de 60 ans et plus s'arrêtent 89 jours. La routine, la fatigue favorisent la survenance d'accident grave parmi les populations plus âgées. Compte tenu du vieillissement de la pyramide des âges, la durée moyenne d'arrêt devrait d'ailleurs continuer à s'allonger et l'écart entre les plus jeunes et les plus âgés se creuser.

Selon l'activité lors de l'accident

Avec **41%** des accidents, l'ensemble des activités dites de "plein air" (entretien des espaces verts, travail sur voirie, trajet) **représentent les principales activités à risques** dans les collectivités. Il est à noter que **6% des accidents sur la voie publique sont des accidents de trajet.**

Viennent ensuite **les ateliers municipaux - locaux techniques**, qui cumulent **20%** des accidents du travail.



Selon les éléments matériels

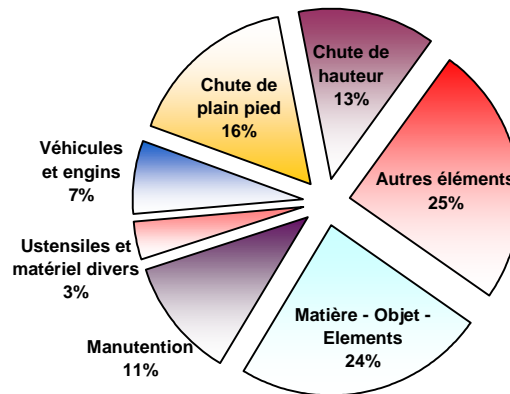
Avec **24%**, les **matières-objets-éléments** (chocs, chutes d'objets, projections d'éléments) constitue la première cause d'accident et génèrent dans la plupart des cas des plaies.

Les **chutes de plain pied** (glissade sur sol humide, chutes causés par des sols irréguliers ou encombrés...), avec **16%**, sont encore à l'origine de nombreux accidents.

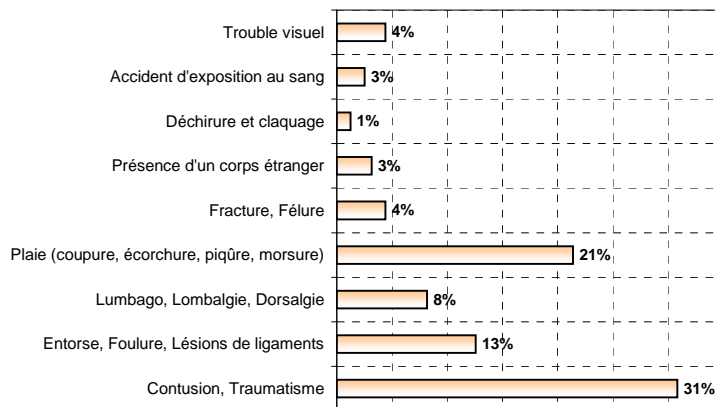
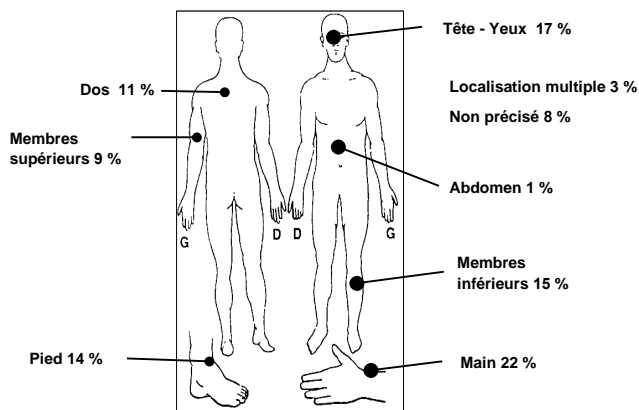
Avec **13%**, les **chutes de hauteur** (escabeaux, talus...) sont toujours une cause importante d'accidents.

La **manutention manuelle** avec **11%** est la troisième cause d'accident, elle génère dans la plupart des cas lumbagos, lombalgies, dorsalgies...

Les **"autres éléments"** sont constitués des accidents causés par des piqûres d'aiguilles, des morsures de chiens, des produits chimiques...



Selon les sièges et la nature des lésions



Dans les collectivités, avec **22% des accidents**, la zone " mains " représente le premier siège des lésions. Ainsi près **d'un accident sur cinq** provoque des lésions sur la main et les doigts (coupure, piqûre, coincement, choc...)

Avec **17% des accidents**, la **tête et les yeux** sont les seconds sièges de lésions les plus exposés aux accidents (choc sur la tête et projection dans les yeux de limailles, poussières, produits).

Les **membres inférieurs et les pieds**, avec respectivement **15% et 14%** des accidents, sont le troisième et le quatrième siège de lésion (les entorses aux chevilles représentent la majorité des pathologies).

Préconisation(s)

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents. Les collectivités doivent opérer des choix et rechercher des solutions permettant de mettre au point un véritable programme de prévention.

Avec **20%** des accidents, les activités réalisées dans les ateliers municipaux et les locaux techniques (maintenance des locaux, réparation des équipements et des machines) sont à l'origine de nombreux accidents, notamment liés à l'utilisation de machines-outils pour le travail du métal (meuleuse, perceuse) et du bois (scie circulaire). Il paraît donc intéressant de sensibiliser les agents concernés afin de leur permettre de mieux comprendre les risques liés à ces activités.

Les chutes de plain pied constituent toujours une cause importante d'accidents. Les chevilles étant principalement touchées, il est nécessaire de veiller au bon rangement et au bon état des sols des locaux de travail et également au port systématique des chaussures de travail pour le personnel exposé (personnel technique, d'entretien, de restauration).

Près de **17%** des accidents occasionnent des lésions au niveau de la tête et des yeux et **22%** au niveau des mains. Ces données confirment l'importance de sensibiliser les agents sur le port des équipements de protection individuelle adaptés aux domaines d'activités.

Quelques accidents du travail ont été causés par des piqûres d'aiguilles lors d'activités de soins ou de gestion des déchets ménagers. Une sensibilisation des agents sur la conduite à tenir en cas de piqûre accidentelle apparaît pertinente.

L'augmentation des maladies professionnelles liées aux troubles musculo-squelettiques doit attirer l'attention des collectivités sur cette problématique et une sensibilisation sur l'ergonomie des postes de travail semble intéressante à mener.



Pour toute information complémentaire, contacter le conseiller en Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion
Tél : 02 33 77 89 06